

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 25 octobre 2016

à 20h00

COMPTE-RENDU

I – Dossiers pour information

1. Désignation du secrétaire de séance **Isabelle LOQUET**
2. Présentation des rapports d'activités des commissions
3. Présentation par Nicolas SOLLIER (chargé de mission) des démarches menées par le groupe des usages du vélo
4. Présentation du projet de liaison douce entre la Place de la Gare et le centre commercial des Portes du Littoral
5. Présentation du plan d'aménagement des locaux mis à disposition de l'ADMR
6. Plan de revitalisation du centre-bourg
7. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2016

II – Dossiers pour délibérations

1. Avis sur le schéma de mutualisation avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne et de ses communes membres

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2010, la loi de réforme des collectivités territoriales a introduit l'« obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services ». Il s'agit, pour le Président de l'EPCI à fiscalité propre de réaliser un diagnostic et de formuler des propositions dans un rapport. Ce rapport comprend un schéma de mutualisation qui prévoit l'impact prévisionnel de la mutualisation.

Le schéma de mutualisation approuvé par le conseil communautaire doit être transmis pour avis aux communes membres, lesquelles disposent de 3 mois pour se prononcer.

Si la mutualisation s'entend comme étant l'un des principaux outils de rationalisation de la dépense publique en permettant la réduction des coûts à moyen terme, elle permet aussi d'optimiser la gestion interne des services de la communauté avec ses communes membres. Elle permet également d'améliorer l'offre de services sur le territoire en créant, maintenant, ou renforçant les compétences des personnels et des services.

Le schéma de mutualisation n'est pas prescriptif, aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect de ce schéma.

Il constitue davantage une feuille de route engageant la communauté de communes et ses communes membres sur la voie de la mutualisation tout au long du mandat. Il peut être révisé au cours du mandat selon le même formalisme que pour son adoption.

La mutualisation peut prendre plusieurs formes allant des plus simples (bonnes pratiques, mises en réseau d'acteurs, groupements de commande) aux plus intégrées (transferts d'agents, création de services communs) voire prendre la forme de transferts de compétences.

Il s'articule autour de 4 axes principaux :

- AXE 1 : Les transferts de personnels liés aux transferts de compétences – Mutations de personnel**
- AXE 2 : La mise à disposition de services via une convention ou autre**
- AXE 3 : La mutualisation de moyens humains, locaux et matériels**
- AXE 4 : Mutualisation de la commande publique / des marchés / du développement de dispositifs à l'échelle du territoire communautaire**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir donner un avis.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

ABSTENTION : 0

2. Redevance assainissement 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs appliqués en 2016 au niveau de la redevance assainissement :

Abonnement :	10,984 euros HT
Les 40 premiers m ³ :	0,4332 euro HT/m ³ d'eau
Au-delà des 40 premiers m ³ :	1,2297 euro HT/m ³ d'eau

Monsieur le Maire rappelle la situation financière de la section de fonctionnement de ce budget.

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2017, de passer à 16 € le montant de l'abonnement et d'augmenter de 8% le prix au m³.

Les tarifs seraient donc les suivants :

Abonnement :	16 euros HT
Les 40 premiers m ³ :	0,4679 euro HT/m ³ d'eau
Au-delà des 40 premiers m ³ :	1,3281 euro HT/m ³ d'eau

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE À BULLETIN SECRET : OUI : 24 NON : 5

3. Participation pour prise en charge d'enfants fréquentant des Classes pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) extérieures à la Commune

Monsieur Serge ADELEE expose la demande faite par un établissement scolaire pour la prise en charge de frais de scolarité de deux enfants.

Vu le coût moyen par élève des classes élémentaires publiques de la Commune d'Aizenay de 277,02 euros pour l'année 2015, approuvé par délibération du 26 avril 2016.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir attribuer à l'OGEC Sainte Thérèse à la Roche-sur-Yon, une participation d'un montant de 277,02 euros, pour l'année 2016, pour un enfant scolarisé en CLIS au cours de l'année 2016/2017 soit 554,04 €.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

4. Subvention d'équipement – Tennis Club Aizenay

Madame Isabelle GUÉRINEAU rappelle à l'assemblée que pour les travaux de construction des deux courts de tennis couverts, la commune avait sollicité la Fédération Française de Tennis pour l'octroi d'une subvention d'équipement.

Cette dernière avait répondu qu'elle finançait uniquement les clubs sportifs. Le Tennis Club Aizenay a donc fait cette demande et obtenu un financement de 6 000 €, pour cette double construction.

L'association propose aujourd'hui le reversement de cette subvention d'équipement à la Commune d'Aizenay.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

5. Classement dans la voirie communale de diverses rues - Additif n°11

Monsieur Franck ROY informe les conseillers municipaux qu'un additif au dossier de classement dans la voirie communale des nouvelles rues a été réalisé. Depuis le dernier classement de novembre 2013, de nouvelles rues ont été intégrées dans la voirie communale.

Monsieur Franck ROY ajoute qu'une enquête publique n'est pas nécessaire car les fonctions de desserte de ces voies ne sont pas affectées.

Il est précisé que la longueur de voirie entre pour partie dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat.

Monsieur Franck ROY propose :

- de classer dans la voirie communale 5 749 mètres de voirie communale supplémentaire en agglomération, dont 2 680 mètres de pistes cyclables.
- de classer dans la voirie communale 185m² de places et parking supplémentaires en agglomération.
- d'intégrer ces nouvelles longueurs aux classements effectués en 1991, 1996, 2006, 2007, 2008 ; 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 soit :

- pour la voirie communale hors agglomération un total de 155 742 mètres,
- pour la voirie communale dans l'agglomération un total de 64 904 mètres dont 18 446 mètres de longueur de pistes cyclables,
- pour la superficie des places et parkings un total de 70 151 m²,

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

6. Futur lycée - Délégation de Maîtrise d'Ouvrage pour l'intégration d'un gymnase dans le cadre du futur lycée sur le bassin de vie d'Aizenay – Avis de Principe

Monsieur le Maire rappelle que le lycée s'inscrit dans un ensemble d'équipements qui constituera à terme une véritable cité scolaire (École de la Pénrière, Collège Soljenitsyne, Institut Médico-Educatif et Lycée). Avec la venue du lycée, des besoins réels se font jour quant à l'aménagement d'un nouveau gymnase.

S'inscrivant dans une démarche de mutualisation des équipements (nouvel équipement sportif ; parkings, accès...), il convient de lancer simultanément le dossier du lycée et du gymnase.

Il est convenu que dans le cahier des charges du programmiste du lycée soit intégrée la construction d'un gymnase. L'ensemble de ces projets sera réalisé dans un seul ouvrage sur le terrain mis à disposition par la Ville d'Aizenay.

Dès lors, pour assurer la cohérence des travaux de l'ensemble du bâtiment, mais aussi pour réaliser des économies sur la réalisation des travaux de chaque partie privative, il serait opportun qu'un seul maître de l'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération : la Région.

Après échanges avec les services de la Région des Pays de la Loire, il pourra être proposé plusieurs types de délégations.

Il convient pour l'instant d'approuver le principe de la réalisation d'une maîtrise d'ouvrage globale déléguée intégrant la réalisation du lycée et du gymnase.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

7. Futur lycée - Accord pour la réalisation d'une étude de mobilité

Monsieur le Maire rappelle les démarches récentes menées auprès de la Région des Pays de la Loire au sujet de l'arrivée du futur lycée en 2021 sur la Commune d'Aizenay.

Il est rappelé également que le programmiste chargé du dossier du lycée a été retenu par la Région.

Avant de positionner le futur lycée et ses équipements, ce qui conditionnera de manière importante les investissements qui devront être réalisés par la Région et la Commune tant en termes de bâtiments que d'accès au site, il est nécessaire de réaliser une étude de mobilité.

Le réseau routier existant aujourd'hui permettra de desservir le terrain du futur lycée avec la rocade d'Aizenay, ses sorties et rond points de desserte mais aussi les voies qui entourent la cité scolaire.

Des équipements supplémentaires sont également positionnés dans le cadre du plan Local d'Urbanisme comme le futur rond-point qui sera construit sur la route de Nantes en face des terrains des consorts VRIGNAUD.

Un maillage de pistes cyclables et de liaisons douces, qui devront être prolongées et aménagées, permet d'accéder au futur lycée.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'architecture du réseau routier et les flux probables des lycéens en provenance des différentes communes.

De manière à être réactif, il propose donc qu'une étude de mobilité soit réalisée par la Commune à charge pour elle de solliciter tous les partenariats financiers pour la réalisation de cette étude.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

8. Acquisition du bien cadastré AW n°155 propriété de l'Etat situé Route de la Roche par exercice du droit de priorité

Monsieur François MÉNARD informe le Conseil Municipal que la Direction Générale des Finances Publiques a transmis le 14 octobre dernier une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé Route de la Roche cadastré section AW n°155 d'une surface de 364 m².

Il s'agit de la parcelle contigüe aux bâtiments des services techniques qui était occupée par les services de la Direction Départementale des Territoires puis par l'Agence Départementale des Routes. Ce bâtiment est aujourd'hui inutilisé.

L'Etat propose à la commune d'acquérir ce bien en priorité au prix de 15 000 €.

Cette acquisition permettrait d'augmenter le foncier propriété communale dans ce secteur (classé en zone UB du PLU) en vue de futurs aménagement après le déménagement des services techniques.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 24 NON : 0 ABSTENTION : 5

9. Vente d'une partie de la Propriété Communale située 16 rue Ferry Wilzeck

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 15 décembre 2015, la Commune a acquis auprès des conjoints CHARNEAU, la parcelle BC 32, d'une superficie de 12 a 04 ca, située à Aizenay 16 rue du Docteur Ferry Wilzeck.

Cette parcelle située en pleine agglomération est classée en zone UB du Plan Local d'Urbanisme. Elle est occupée par une maison d'habitation d'environ 120 m².

Cette propriété ne possédant pas de caractère patrimonial susceptible de rendre nécessaire la conservation de ce bien dans le patrimoine de la Commune, il a été décidé de mettre en vente cette maison d'environ 120 m² avec un terrain d'environ 280 m² et de détacher un lot d'environ 804 m² qui restera propriété de la Commune. La surface exacte sera déterminée lors des opérations de bornage.

Suite à cette mise en vente dans deux agences immobilières d'Aizenay, il nous a été présenté une offre d'achat au prix de 110 000 € net vendeur, émanant de M. et Mme GILLAIZEAU.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 24 NON : 0 ABSTENTION : 5

10. Cession d'une partie de la parcelle BL 192 à la SCI Bertin en vue de l'extension de son entreprise – Route de l'Espace Océane

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 30 septembre 2014, la Commune a cédé à la SCI Bertin la parcelle cadastrée section BL n° 177 d'une surface de 1 928 m², en vue d'implanter son entreprise de mécanique agricole.

Cette vente a été réalisée pour un prix net vendeur de 25 € le m² soit 48 200 € net vendeur.

La SCI Bertin envisage de procéder à l'extension de son entreprise par la construction d'un nouveau bâtiment adossé à la construction actuelle. Pour ce faire, il souhaite acquérir une partie de la parcelle BL 192 pour une superficie d'environ 2 600 m². La surface exacte sera déterminée lors des opérations de bornage.

Il est proposé de céder le terrain d'environ 2 600 m² au prix de 25 € le mètre carré net vendeur.

Les frais d'acte seront à la charge de la SCI Bertin. Les frais de bornage seront répartis par moitié entre la Commune et la SCI Bertin.

La SCI Bertin s'engage à réaliser sur sa parcelle la voie pour accéder à cette nouvelle parcelle qui lui serait vendue.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

11. Lotissement communal La Clé des Champs 2 et 3 – Modification des prix de vente des lots cédés à Vendée Habitat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 06 septembre 2016, le prix vente des lots du lotissement communal La Clé des Champs 2 et 3 a été fixé.

Le prix de vente des lots du lotissement communal « La Clé des Champs 2 et 3 » a été fixé à 79 € le m² net vendeur, hormis pour les lots cédés à Vendée Habitat dont le prix était de 18 834,17 € net vendeur par lot.

Il s'avère que le montant pour les lots cédés à Vendée Habitat doit être précisé.

Les îlots A et B seront cédés chacun au prix de 56 502,51 € net vendeur (soit 18 834,17 € multiplié par trois). Chaque lot pourra recevoir 3 logements.

Les lots 19, 31 et 32 seront chacun cédés au prix 18 834,17 € net vendeur comme indiqué par délibération en date du 6 septembre 2016. Chaque lot recevra un logement PSLA.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

12. Marché de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel – Autorisation de signature des marchés de travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel, le conseil municipal a autorisé, par délibération du 26 janvier 2016, d'une part le lancement d'une consultation en procédure adaptée et d'autre part, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

La délibération en date du 26 janvier 2016 autorisait Monsieur le Maire à lancer la procédure et à signer les marchés en découlant pour un montant prévisionnel de 1 795 250,00 € HT.

Monsieur le Maire indique que par délibération du 1^{er} mars 2016, l'allotissement des marchés avait été modifié afin d'intégrer un lot n°15 portant sur les travaux relatifs au photovoltaïque, sans modifier le montant prévisionnel.

Par délibération du 12 juillet 2016 l'allotissement des marchés a été modifié. Ainsi le marché pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle Culturel comporte 15 lots et non 16. Par cette même délibération, l'estimation du coût prévisionnel des travaux a été portée à 1 801 250,00 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel en retenant les options n°1 et 2 pour le lot n°4 « Couverture - bardage ».

N° et intitulé du lot	Attributaire	Montant € HT
1 - Démolitions	MURAIL ETAP 85710 BOIS DE CENE	66 626,75 Marché signé
2 - Gros-œuvre	AGESIBAT 85190 AIZENAY	362 689,30
3 - Charpente métallique	DL ATLANTIQUE 17180 PERIGNY	85 515,44

4 - Couverture - bardage	SMAC SAS 85000 LA ROCHE SUR YON	Offre de base :	185 000,00
		Option 1 « Capotage des poutres béton » :	2 519,68
		Option 2 « Système photovoltaïque » :	29 530,00
		TOTAL :	217 049,68
5 - Menuiseries extérieures	SARL LEB MENUISERIE 85200 FONTENAY LE COMTE		92 251,91
6 - Menuiseries intérieures - Gradin	MCPA 85190 AIZENAY		204 638,42
7 - Plafonds suspendus	VINET HOLDING 85600 SAINT HILAIRE DE LOULAY		43 911,80
8 - Cloisons sèches	LILIAN 85190 AIZENAY		125 000,00
9 - Revêtements de sols et murs scellés	BARBEAU 85220 COËX		46 500,00
10 - Revêtements de sols collés	ABC REVETEMENTS 85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF		26 592,00
11 - Peinture et revêtements muraux	RICHARD & GOURAUD 85160 SAINT JEAN DE MONTS		32 000,00
12 - Électricité	TURQUAND 85170 LE POIRE SUR VIE		228 433,37
13 - Plomberie - sanitaires	PLOMBEO 85320 MAREUIL SUR LAY DISSAIS		44 500,00
14 - Chauffage - ventilation	EIFFAGE 85015 LA ROCHE SUR YON Cedex		256 500,00
15 - Nettoyage	SAS NIL 85109 LES SABLES D'OLONNE Cedex		3 000,00
TOTAL € HT sans options			1 803 158,99
TOTAL € HT avec options n° 1 « Capotage des poutres béton » et n°2 « Système photovoltaïque »			1 835 208,67

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

13. Approbation du protocole transactionnel pour la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la Réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle Culturel

Monsieur le Maire explique que par acte d'engagement du 15 juin 2012 valant acceptation de l'offre présentée pour valoir marché, le groupement conjoint et solidaire sous le mandat de la Société OUEST ARCHITECTURE URBANISME, s'est vu attribuer, par la Commune d'AIZENAY, un marché de maîtrise d'œuvre pour "la réhabilitation d'une partie de l'Espace Villeneuve en une salle de cinéma".

Le montant estimatif des travaux affiché lors de la consultation à l'origine de l'attribution de ce marché était de 1.000.000 € HT, et le taux retenu aux termes de l'acte d'engagement pour la détermination de la rémunération du groupement de 10,85 %, soit une rémunération de 108.500 € HT devant être définitivement fixée par voie d'avenant en fonction du coût prévisionnel des travaux arrêtés à la phase APD.

La Commune d'AIZENAY ayant, par ailleurs, et ultérieurement, décidé de parfaire l'aménagement de l'Espace Villeneuve en y intégrant une salle d'animation et des salles associatives, elle a signé une nouvelle mission de base de maîtrise d'œuvre avec la Société OUEST ARCHITECTURE URBANISME pour un montant forfaitaire de 14 960 € HT.

Cette double mission liée à l'évolution du projet aux termes des études amenait, en réalité, la Commune d'AIZENAY en lien avec ses co-contractants à attribuer des marchés de travaux uniques pour l'ensemble de l'opération consistant, à terme, en la création d'un véritable espace culturel au sein de l'Espace Villeneuve.

Cette évolution amenait la Commune d'AIZENAY à constater qu'il était matériellement impossible de poursuivre l'exécution de ces deux contrats de maîtrise d'œuvre, exécution qui supposerait la division de l'intégralité des prestations phase par phase au titre d'une part des éléments intégrés dans le premier marché, et au titre d'autre part de ceux intégrés dans le second marché.

C'est dans ce contexte que, pour mettre un terme à la situation et aux différends ayant surgi entre elles quant aux conséquences à tirer tant sur le plan pratique, financier que juridique, que les parties signataires, aux termes de leurs discussions, et via l'adoption de concessions réciproques, ont décidé de signer un protocole transactionnel.

Le montant total s'élève à 93 414,20 € HT soit un montant de 112 097,04 € TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

14. Convention de Partenariat pour un dispositif de location de vélos à assistance électrique

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que la Commune d'Aizenay a depuis longtemps élaboré une politique de développement des itinéraires cyclables.

Afin d'augmenter la part du vélo dans les déplacements domicile-travail et dans les déplacements quotidiens, la Commune a fait le choix de promouvoir le vélo à assistance électrique. Elle a mis en place une aide à l'achat de vélos à assistance électrique pour les particuliers. La Commune souhaite aujourd'hui développer un dispositif de location de VAE à courte durée, en complément de cette subvention.

Lors du Conseil municipal du 6 septembre 2016, la Commune a délibéré pour adhérer au groupement de commandes mis en place par le Syndicat Mixte du pays Yon et Vie afin de faire l'acquisition de vélos à assistance électrique.

Dans ce contexte, la Commune souhaite conventionner pour mettre en place un dispositif de location auprès du public. L'objectif est de toucher le maximum de public en lui permettant de tester sur une courte durée les vélos à assistance électrique.

Pour cela, la Commune propose de s'appuyer sur un réseau de vélocistes partenaires de l'opération en contractant une convention d'une durée de 1 an, reconductible de manière tacite et ne pouvant excéder une durée totale de 3 ans.

Le ou les partenaires vélocistes s'engagent à prendre en charge la gestion administrative et financière du dispositif de location, la maintenance et l'assurance du matériel mis à disposition. Le ou les partenaires fixeront les tarifs de location et la caution, avec des montants plafonds que la Commune souhaite cependant limiter à :

	Tarifs Agésinates	Tarifs personnes extérieures
½ journée	10 €	14 €
1 jour	15 €	20 €
+ 1 jour (prix par jour supplémentaire hors week-end)	13 €	18 €
Week-end	25 €	35 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

15. Modification du tableau des effectifs – Transformation de deux postes relevant de la filière technique

Madame Marie-Annick CHARRIER informe le Conseil Municipal que deux agents de la filière technique ont réussi leur examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe. Il convient dès lors de les faire avancer de grade suite à leur inscription sur liste d'aptitude.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs en transformant deux postes d'adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe en deux postes d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

16. Création d'un emploi contractuel – Filière animation (enfance - jeunesse)

Madame Marie-Annick CHARRIER informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi contractuel pour faire face aux besoins du service enfance jeunesse. En effet, un agent est actuellement en congé maternité et il est indispensable de le remplacer au vu du nombre d'enfants.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi contractuel, catégorie C, filière animation, à temps non complet soit 22/35^{ème}.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

17. Évolution de la durée hebdomadaire d'un emploi de titulaire au sein du service enfance-jeunesse

Madame Marie-Annick CHARRIER informe le Conseil Municipal que suite à la réorganisation du service enfance jeunesse depuis le 1^{er} septembre 2016, un agent s'est vu confier de nouvelles missions il est donc nécessaire de faire évoluer le temps de travail de cet agent titulaire au sein du service.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier leur temps de travail à compter du 1^{er} novembre 2016 de la façon suivante :

CADRE D'EMPLOI ET GRADE	SUPPRESSION	CRÉATION
Agent social de 2 ^{ème} classe	1 poste à 13/35 ^{ème}	1 poste à 24/35 ^{ème}

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Séance levée à 23h09

Vu pour être affiché conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Aizenay le 26 octobre 2016

Le Maire,
Bernard PERRIN